

L'an deux-mille-vingt-trois, le 25 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 2	Contre : 5	Abstention : 3

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Monsieur Vincent CERISIER, Madame Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Monsieur Alexandre CHABAUTY, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Monsieur Vincent CERISIER,

Monsieur Aurélien THABUTEAU donne procuration à Madame Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à l'application INTRAMUROS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif INTRAMUROS présenté par l'entreprise le 22 mai 2023. Il s'agit d'une application mobile qui permet de communiquer avec les habitants en instantanée. Elle est utilisée par de nombreuses communes et cela permet de regrouper les informations selon la zone géographique concernée. En partenariat avec l'Association des Maires de France, le tarif mensuel est de 20 HT avec un engagement de 3 ans et 3 mois offerts.

Le Conseil Municipal estime que cette application ferait double emploi par rapport au site internet et la page Facebook de la commune et que l'adhésion n'est pas pertinente.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **REFUSER** l'adhésion à l'application INTRAMUROS.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 5 Juin 2023

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05 49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230525-25052023_39-DE
Reçu le 19/06/2023

mairie@antigny86.fr